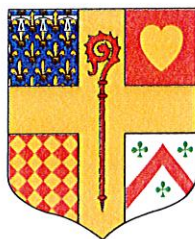


MAIRIE DE CORMEILLES-EN-VEXIN

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

Le vendredi 30 juin 2017 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 juin 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques BELLET, Maire de Cormeilles en Vexin.

Présents : Mme Jacques BELLET, Mme Aline SAURET, M. Daniel LE MOINE, Mme Carole ROZIER, M. Martial RICHARD, M. Bernard VION, Mme Isabelle DESTELLE, M. Vincent IBRELISLE, Mme Maria-Luisa SALOU,

Absents excusés : Mme Christine BEIS ayant donné pouvoir à Mme Aline SAURET, Mme Laurence BELOUIN ayant donné pouvoir à Mme Carole ROZIER, M. Denis GUEDON ayant donné pouvoir à M. Jacques BELLET,

Absent excusés : Mme Catherine FLACONNECHE, M. Vincent DUPUIS, M. Laurent FLOUX

Madame Isabelle DESTELLE est élue secrétaire de séance suivant l'article 2121-15 du CGCT.

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur Bellet invite l'assemblée (et le public) à observer un moment de recueillement en mémoire de Monsieur Denis Agodor, Agent Territorial, décédé le 21 juin 2017.

Monsieur Jacques BELLET ouvre la séance à 20 h 35, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Le procès-verbal du 23 mai 2017 est approuvé à l'unanimité.

I- DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS ET ETABLISSEMENT DU TABLEAU DES ELECTEURS SENATORIAUX (DCM2017-35)
--

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale n° INTA1717222C du 12 juin 2017 donnant instructions sur la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. Daniel LE MOINE et Martial RICHARD ;
Mme Carole ROZIER et M. Vincent IBRELISLE

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Election des délégués

Une seule liste déposée et enregistrée :

« Horizons Nouveaux »

Composition de la liste :

- 01-M. Jacques BELLET
- 02-Mme Aline SAURET
- 03-M. Daniel LE MOINE
- 04-Mme Carole ROZIER
- 05-M. Vincent IBRELISLE
- 06-Mme Christine BEIS

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

15 conseillers municipaux concernés ; 3 délégués à désigner, 3 suppléants, 1 liste déposée

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12

a obtenu :

- liste « Horizons Nouveaux » : 12 voix

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

- liste « Horizons Nouveaux » : 12 voix

II- CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (DCM2017-36)

Rapporteur : Madame Carole Rozier

Le rapporteur informe l'assemblée que suite au départ à la retraite d'un agent effectuant la surveillance de la restauration scolaire, il convient de créer un poste afin de satisfaire au besoin d'encadrement des enfants sur le temps du repas et de maintenir le taux actuel du personnel encadrant.

Le poste serait créé pour une durée hebdomadaire de 8 heures sur les périodes scolaires.

Après avoir ouï le rapporteur,
Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin d'encadrement des enfants lors de la restauration scolaire,

Considérant que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation

DECIDE, à l'unanimité,

Article 1 : création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'Adjoint d'Animation à compter du 1^{er} septembre 2017 dans le cadre d'emplois des Adjoints d'Animation pour assurer la surveillance des enfants de la restauration scolaire.

Le grade retenu est celui d'Adjoint d'Animation (échelle C1), accessible selon les conditions de qualification définies par le statut.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le secteur de l'animation et de la sécurité.

Le traitement sera calculé sur la base du 1er échelon du 1er grade d'emplois du fonctionnaire de référence.

Article 2 : temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 6.43/35^{ème} annualisée, soit 8 heures hebdomadaires sur les périodes scolaires.

Article 3 : crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Article 4 : exécution.

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

III- INFORMATIONS/ QUESTIONS DIVERSES

- 3.1 Rythmes scolaires : Mme Rozier informe l'assemblée de la parution du décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.
Le sujet avait été abordé lors du dernier conseil d'école.

Liste des délibérations prises au cours de la séance du 30 juin 2017 :

N° délibération	Objet
DCM2017-35	Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux
DCM2017-36	Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet

Fait à Cormeilles en Vexin, le 30 juin 2017.
Le Maire,
Jacques BELLET.

